

## COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) informe les professionnels des médias intéressés par l'Appel à candidatures pour la sélection des bénéficiaires de la série de formations retenues au titre de l'exercice 2004 de l'Aide de l'Etat à la presse privée, que le délai de dépôt des dossiers initialement fixé au Vendredi 03 Novembre 2006 est prorogé jusqu'au *Jeudi 09 Novembre 2006 à 12 heures précises*.

Il convient de souligner qu'aux formations indiquées dans le communiqué N°046-06/HAAC/PT/SG/SA du 25 Octobre 2006 s'ajoute une nouvelle à l'attention des Techniciens de Radiodiffusion sonore dans les domaines ci-après :

- Maintenance audionumérique ;
- Gestion et maintenance d'une régie numérique ;
- Maintenance des installations audiovisuelles.

Sont éligibles à cette formation, les postulants remplissant les conditions suivantes :

- Etre de nationalité béninoise ;
- Avoir au moins deux (02) ans de pratique professionnelle en audionumérique ;
- Etre en fonction dans une radio installée dans les Départements du Sud et du Centre du Bénin et dont la régie est numérique ;
- Maîtriser l'outil informatique ;

- Etre disponible sur toute la période de formation et s'y engager formellement ;
- Avoir l'accord formel de l'employeur pour bénéficier de cette formation (pour les candidats sous contrat).

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Un curriculum vitae détaillé mentionnant les coordonnées usuelles du candidat ;
- Un extrait d'acte de naissance ou un certificat de nationalité ;
- Une lettre de motivation ;
- Un engagement écrit du candidat à suivre tous les modules de la formation ;
- Un engagement formel de l'employeur autorisant le candidat à se libérer de ses obligations professionnelles pendant l'ensemble de la session de formation ;
- Toutes autres pièces pouvant justifier l'expérience, la compétence et la présence effective du candidat dans le domaine.

Les dossiers de candidature seront déposés sous plis fermés à l'Annexe de la HAAC, sise à St Jean à Cotonou au plus tard le Jeudi 09 Novembre 2006 à 12 heures précises.

Fait à Cotonou, le 06 Novembre 2006

Pour le Président & p.o

LE SECRETAIRE GENERAL

**Noël Aubert SOHOUENOU**